



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 32

Votants : 41

N° CC2024-07-05

OBJET :

**APPROBATION DE
L'ACTE CONSTITUTIF ET
ADHESION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES SOLAIRE
DOME**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 septembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jacqueline DUBOISSET ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Catherine SIMONET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Bernard FAVIER ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Guy CHARTOIRE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Bernadette GOURSON ; Michèle MEUNIER ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant qu'il a été demandé aux Communautés de communes du département du Puy-de-Dôme de porter ce projet sur l'ensemble du territoire notamment en permettant aux communes de s'associer à cette opération ; que plusieurs communes membres de la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy ont exprimé le souhait d'installer de tels équipements sur leurs bâtiments ; qu'un tel programme permettra à l'intercommunalité de jouer un rôle central dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire en s'impliquant dans un projet de proximité ;

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle et qu'ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'il apparaît comme étant opportun pour la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy de constituer un groupement de commande dont il serait le coordonnateur ; qu'à ce titre, la collectivité organiserait l'ensemble de la procédure inhérente à la passation des marchés publics nécessaires à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant participer au groupement ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel elle exercera le rôle de coordonnateur ;

Considérant qu'il appartiendra à la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement ;

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel la Communauté de communes Pays de Saint-Eloy exercera le rôle de coordonnateur ;
- D'approuver l'adhésion de Communauté de communes Pays de Saint-Eloy au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et

AR Prefecture063-200072080-20240924-CC20240705-DE
Reçu le 08/10/2024

dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

- D'autoriser Mr Laurent Dumas en sa qualité de Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Mr Laurent Dumas en sa qualité de Président à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la Communauté de communes et de ses communes membres ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

	ALSH Pionsat	Halle Coeur de Combrailles	Maison de l'Entrepreneur	Micro-crèche Saint Gervais	Total général	
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €	800 €	800 €	3 200 €
	Total de l'investissement (€HT)	19 600 €	20 800 €	20 800 €	20 800 €	82 000 €
Recettes	Aide du Conseil départemental					
	Aide de l'EPCI					
	Autre					
	Total des recettes	- €	- €	- €	- €	- €
Bilan	Reste à charge (€HT)	19 600 €	20 800 €	20 800 €	20 800 €	82 000 €
	Taux de financement	0%	0%	0%	0%	0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 24 septembre 2024.

Le Président,

Laurent DUMAS



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes